



Equilibre
et Qualité de vie

Saint-Léger sous-Cholet

Informations municipales
JANVIER 2018

N°91

Bonne année !!

*Vœux à la population le 19 janvier à 19h30,
salle de la Prairie*

2018



Saint-Léger-sous-Cholet

St-Léger sous Cholet



Équilibre et Qualité de vie



MAIRIE - Rue de Gasma
49 280 ST LEGER SOUS CHOLET
Tél. 02 41 56 23 23 Fax. 02 41 56 26 61
Email : mairie@sainleegersouscholet.fr
Site : www.sainleegersouscholet.fr

Horaires d'ouverture
Lundi : 15h - 18h
Mardi, Mercredi et
Vendredi :
9h - 12h et 15h - 18h
Jeudi : 9h - 12h30
Samedi : 9h - 12h

Sommaire

Éditorial	3
Pages Bilan 2014/2017	
Les animations à St Léger	4-5
La Communication	6
Commission Vie Sociale	7-10
Commission Cadre de vie	11-15
Vie associative / Communication	
Repas des aînés	16
La mairie récompense les sportifs	16
Le Conseil Municipal d'Enfants	17-18
Abri vélo sécurisé	18
État civil 2017	19
Les Mariés 2017	20-21
Information diverses	
Exposition Photo	22
Soirée Jeunesse familles	22
Alcool Assistance	23
Secours Catholique	23
ADMI	24



Textes conçus par
les commissions,
et les services municipaux



Mise en page
et Impression :
Imprimerie Des Mauges
St Macaire,
02 41 55 31 54

Éditorial

Saint-Léger-sous-Cholet

En mars dernier, nous avons passé le cap de la première moitié du mandat et ce bulletin municipal est l'occasion de revenir en partie sur le bilan de notre action présenté le jeudi 12 octobre dernier, salle de la Prairie. A cette occasion vous avez été nombreux à vous intéresser à la présentation de la nouvelle Agglomération du Choletais et à celle des réalisations de l'équipe municipale depuis mars 2014. Il y a toujours autant de cohérence à associer les deux, tant nous travaillons avec l'Agglomération dans un esprit de partenariat et d'échange. Les travaux d'assainissement du quartier Cesbron-Lavau en sont actuellement le meilleur exemple. La première phase a été réalisée par la Communauté d'Agglomération du Choletais en 2016/2017 pour un montant de 234 464 € et une participation communale de 33 563 €. Les travaux de la deuxième tranche ont été lancés par l'Agglomération du Choletais en octobre dernier pour un montant de 730 685 € et une participation communale de 46 825 €.

En fin d'année ces travaux d'assainissement ont connu un ralentissement en raison de la présence d'un sol rocailloux sur le chemin piétonnier reliant la rue de l'Etoile à la rue du Chemin vert, puis un arrêt suite au sinistre subi par une propriété riveraine avec la chute d'un mur de clôture dans la tranchée. De fait, cela a retardé le planning de réalisation du chantier qui n'a repris que le 8 janvier dernier. Le tronçon de la rue de l'Etoile passant devant l'étang est resté fermé à la circulation de longues semaines, ce qui n'était pas prévu.

Dans un autre registre, d'autres travaux sont programmés avec l'AdC pour la deuxième partie de l'année 2018, ceux de la future déchèterie intercommunale (commune au May sur Evre, à Bégrolles en Mauges et à Saint Léger sous Cholet), près du lieu-dit « le Chiron » sur la RD15. Voilà qui viendra avantageusement remplacer notre ancien éco-point aujourd'hui fermé.

Comme vous pourrez le constater à la lecture de ce bulletin municipal, nous avons mené à bien de nombreux projets importants. Vous en avez le détail dans les pages spéciales (pages 4 à 15) consacrées au « Bilan 2014 / 2017 ». La salle de la Prairie est bien entendu la réalisation la plus emblématique de la première moitié du mandat. Des aménagements sont encore nécessaires et nous allons bientôt ajouter un mur anti-bruit près de la façade ouest pour limiter au maximum la gêne sonore pour le voisinage.

Avant d'envisager la fin du mandat je crois utile de rappeler **les trois axes de travail** que s'est donné l'équipe « Bien vivre ensemble à Saint Léger » lors des dernières élections municipales :

- **Aménager le territoire** de la commune dans le respect de l'environnement, dans les domaines de l'économie, de l'emploi, de l'habitat, des loisirs, de la voirie, de l'énergie, des déchets et de la gestion de l'espace communal ;
- **Favoriser la solidarité intergénérationnelle**, porter une attention particulière à l'intégration des nouveaux arrivants et à l'accompagnement des personnes en difficulté ;
- **Renforcer les relations** entre l'équipe municipale, les habitants et tous les acteurs du territoire.

Tout naturellement les grands dossiers de la seconde partie du mandat seront des projets évoqués en mars 2014 : le réaménagement du quartier du vieux bourg, l'aménagement et la sécurisation de la rue de l'Etoile en sortie d'agglomération. Deux dossiers qui demanderont une réflexion nécessaire et approfondie avec les riverains. Je n'oublie pas le contournement Nord de la commune que le Conseil Départemental prévoit à l'horizon 2020, sans nous donner plus de détail.

Depuis quelques mois un autre dossier important occupe notre réflexion, la recherche d'une solution pérenne permettant d'augmenter la capacité de la Maison de l'Enfance pour faire face à l'accroissement de la fréquentation, conséquence de l'arrivée de nouvelles familles et de la hausse de la population.

Depuis 2008, nous avons déployé notre programme de développement de l'habitat. En parallèle, nous avons travaillé à la construction régulière de nouveaux logements sociaux avec nos partenaires Sèvre Loire Habitat et le groupe Gambetta (107 disponibles à ce jour sur notre commune). Déjà l'an passé, nous avions dépassé notre plus haut point historique avec une population municipale de 2 665 habitants. Au 1er janvier 2018 (donc les chiffres de 2015), l'INSEE nous attribue un nouveau record avec une population municipale de 2 722 habitants et une population totale de 2 804 habitants.

Pour terminer cet éditorial, un mot, traditionnel, sur le nombre de demandeurs d'emploi, 82 personnes sont en recherche d'emploi en catégorie A contre 92 il y a un an. Un chiffre très encourageant.

Il me reste à vous inviter aux vœux à la population, le vendredi 19 janvier 2018, salle de la Prairie à 19h30 et à vous souhaiter une belle année 2018, qu'elle vous apporte bonheur, santé et réussite professionnelle tout au long de l'année.

Le Maire,
Jean-Paul OLIVARES

Le 12 octobre dernier, l'Assemblée communale proposait aux St-Légeois, salle de la Prairie, une réunion publique, afin de présenter ses réalisations à mi-mandat et les projets à venir. Retrouvez tous ces éléments développés, dans les pages spéciales du cahier MI-MANDAT, à suivre. (Vous pourrez constater que certains domaines ont déjà été abordés dans le bulletin du mois de novembre 2017).

- LES ANIMATIONS A ST LEGER SOUS CHOLET

• Le repas des aînés

Chaque année, en novembre, nos aînés sont conviés à une journée qui leur est consacrée, repas, animation, convivialité.

Institué par le comité des fêtes, il est désormais organisé par la municipalité en partenariat avec le comité des fêtes.

Le repas est traditionnellement conçu et préparé par Anthony, cuisinier au restaurant scolaire, assisté de Yolande et de Johann Limousin.

Ce temps de rencontre qui se veut chaleureux et convivial est très apprécié par nos aînés qui se lancent volontiers dans la chansonnette et la danse. Une animation musicale vient accompagner le temps du repas et un bouquet de fleurs est remis aux doyens et aux plus jeunes.



• Accueil des nouveaux St Légeois

Les nouveaux St Légeois et les nouveaux nés sont conviés à une cérémonie d'accueil organisée chaque année.

C'est l'occasion pour le Maire d'informer les familles récemment installées à St Léger, de l'actualité de la commune, de son organisation ainsi que des projets à venir.

Des acteurs locaux tels que le centre social, le relais assistants maternels et l'office de tourisme participent également à cette rencontre dont le but est de favoriser les échanges avec la population et ainsi apporter des réponses ou des informations sur les structures et la vie communale.



St Léger en fête

Initialement nommée « l'art au pas léger », st léger en fête est une fête communale qui a lieu mi-juin. Elle permet aux st légeois et aux extérieurs de se retrouver pour un moment convivial dans le parc de la mairie.

Au programme, musique, animations pour les enfants et pour les adultes, repas champêtre, soirée dansante et feu d'artifice.

Une pause dans la vie trépidante que nous menons, des rencontres, des échanges, des rires, de la joie, de la bonne humeur !



BIAN 2014/2017

- LA COMMUNICATION

• Bulletin municipal

Le bulletin municipal est édité et distribué à domicile 4 fois par an (janvier, mai, juillet et novembre).

Il permet à la population d'obtenir des informations sur des thématiques multiples, économie, société, culture, vie associative...

Il regroupe systématiquement le travail de chaque commission, vie sociale, cadre de vie, vie associative et communication, finances.

Les bulletins de juillet et novembre sont particulièrement consacrés aux associations, elles ont la possibilité de transmettre les informations liées à leur actualité, les événements, les projets, les photos.

Le bulletin de janvier est dédié aux vœux, aux mariés de l'année, à l'état civil et à l'économie. Celui de mai est attribué principalement aux finances de la commune.

Cet outil de communication vous offre la possibilité de suivre l'actualité de la commune, des acteurs du territoire, l'évolution des projets. Le bulletin municipal peut être consulté sur le site internet de la commune.

• Site internet

En 2016, la commune s'est dotée d'un nouveau site internet.

Ce nouvel outil possède une identité visuelle claire et personnalisée, des rubriques ordonnées et une logique simplifiée, il permet de répondre aisément aux besoins et aux attentes de chacun.

Vous pourrez y trouver :

- L'histoire de la commune, sa situation géographique,
- Les structures,
- La vie municipale, économique et associative,
- Les écoles, le restaurant scolaire, l'accueil périscolaire,
- La médiathèque,
- Les transports,
- Les services médicaux,
- L'annuaire des entreprises

Vous pourrez aussi télécharger des formulaires en ligne et accomplir certaines formalités administratives.

Vous y trouverez l'agenda des manifestations st légeoises (fêtes, animations, concours...) et les lieux touristiques de la région choletaise.

Nous vous en souhaitons une bonne visite !
<http://saintlegersouscholet.fr/>



BIAN 2014/2017

- Commission Vie Sociale

• Le restaurant scolaire

L'équipe est composée :

- d'un cuisinier
- d'une aide-cuisinière
- de 12 personnes pour encadrer les enfants



Les repas sont préparés sur place et 85% des produits sont frais et proviennent de circuits courts, 20% sont bio.

Les investissements pour la cuisine depuis 2014 :

- achat d'un four plus performant
- table chaude
- chariot de service
- armoire positive

En 2016 et 2017, l'effort est porté sur le remplacement du mobilier en salle :

- des chaises à la place des bancs trop lourds
- des tables et chaises hautes pour le groupe des petits pour améliorer :
 - le confort des enfants
 - les conditions de travail du personnel



Le prix du repas facturé aux familles pour cette année scolaire est de 3,44 €.

Le coût réel était de 6.12 € pour 2015-2016. La commune a donc financé 86 300 € pour cette même année, sans compter les investissements.

Le service de restauration scolaire est particulièrement important pour les familles :

- 346 enfants inscrits pour 348 élèves à la rentrée 2017
- une moyenne en septembre de 252 enfants chaque jour avec des pics jusqu'à 270

Une progression importante, car la moyenne des présences était de 217 en cours d'année scolaire 2013-2014.



le restaurant scolaire occupe donc chaque jour, tout l'espace du foyer-cantine.

BILAN 2014/2017

• Les Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.)

1 - La réforme des rythmes scolaires voulue par le ministre de l'Éducation Nationale (janvier 2013) a été mise en place en septembre 2014. Celle-ci imposait que le temps scolaire soit réparti sur 9 demi-journées.

A St Léger, dès début 2013, un Comité de Pilotage (COPI) a été composé avec les différents acteurs de l'enfance :

- Mairie
- Directeurs des écoles
- Représentants des associations de parents d'élèves des écoles
- Association Enfance Loisirs Animation (AELA)
- Centre Social Intercommunal OCSIGENE (CSI)

L'organisation :

- École le mercredi matin
- Journée de classe raccourcie
- Mise en place des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) : 3h/semaine :
 - 1h par jour sur 3 jours à l'école élémentaire publique et à l'école privée
 - ¾ h par jour sur 4 jours pour la maternelle publique
- Gratuité



La coordination est alors confiée à l'AELA et 20 animateurs sont nécessaires pour encadrer environ 280 enfants.

2 - L'organisation lourde et complexe conduit à adopter une simplification à partir de septembre 2015.

Le temps TAP est réduit à 1h30 par semaine :

- Une école par jour de 14h45 à 16h15
 - Le lundi : école privée
 - Le mardi : école maternelle publique
 - Le jeudi : école élémentaire publique

Organisation qui a un impact sur les horaires d'école :

- La sortie d'école (ou TAP) à 16h15 sauf vendredi à 15h45

Les TAP deviennent payants :

- 18 € par an et par enfant en 2016/2017
- 20 € par an et par enfant en 2017/2018

Au printemps 2017, les équipes enseignantes et les représentants des associations de parents d'élèves souhaitent déjà l'arrêt des TAP et un rythme régulier sur tous les après-midi.

3 - Après les présidentielles (mai 2017) : liberté aux communes de choisir les rythmes scolaires dès septembre 2017 : la semaine de 4 jours ou 4 jours et demi.

A ST-LEGER, le COPI décide de poursuivre la même organisation pour l'année scolaire 2017-2018, pour se donner le temps de la réflexion...

4 - En novembre dernier, le Conseil d'école de l'école publique a voté le retour à la semaine des 4 jours et la municipalité engage les démarches auprès de l'Inspection Académique.



BILAN 2014/2017

• L'enfance

L'Association Enfance Loisirs Animation (AELA) gère les différents services de la Maison de l'Enfance :

- APS (Accueil Périscolaire)
- ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)
- Multi-Accueil avec 18 places pour les 0-3 ans

La maison de l'enfance a une capacité de 58 enfants (APS).

Dès le début de l'année scolaire 2015/2016, les effectifs étant en hausse, les enfants de l'école publique étaient accueillis après l'école en salle de sport avant de rejoindre la Maison de l'Enfance.

En février 2016, il a été mis à la disposition de l'APS, le local rénové du « foyer des jeunes », rue des Dames, d'une capacité de 22 enfants.

Au cours du 1^{er} trimestre 2016/2017, la fréquentation est montée jusqu'à 99 enfants. Il a donc été décidé de mettre à disposition la salle du Petit Pré, d'une capacité de 30 enfants.

La capacité d'accueil actuelle est de 110 places.

La multiplication des lieux complique le service et engendre des coûts plus importants. La réflexion se poursuit pour trouver une solution durable. Plusieurs pistes sont actuellement explorées.



• Centre communal d'action sociale

Le CCAS vient en aide aux personnes, aux familles :

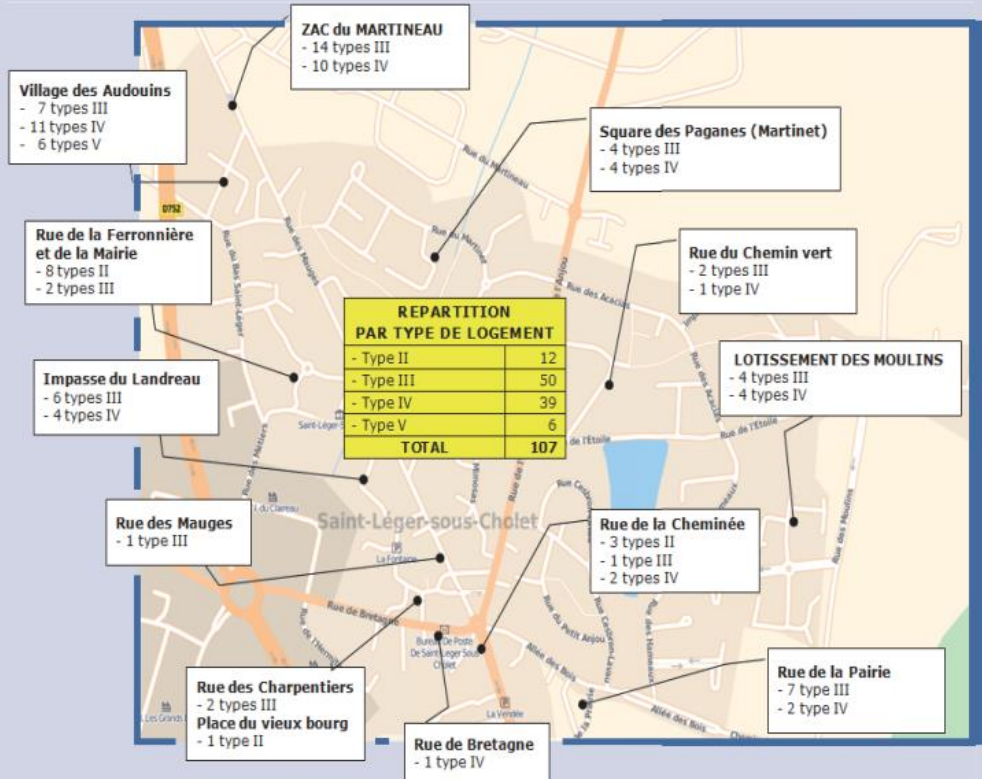
- En aidant financièrement les parents d'enfants handicapés en établissement spécialisé.
- En distribuant les colis de la Banque Alimentaire.
- En participant au coût de l'accueil périscolaire et du centre de loisirs pour les plus faibles quotients familiaux.
- En aidant ponctuellement sous des formes diverses, des personnes en difficulté.
- En finançant depuis mai 2014, à 50% le tarif des abonnements à Cholet Bus pour les personnes retraitées de plus de 65 ans habitant Saint Léger depuis plus de 6 mois, sous certaines conditions de ressources.

• Logements locatifs

A ce jour, il y a 107 logements locatifs gérés par les bailleurs sociaux Sèvre Loire Habitat (SLH) et le Groupe GAMBETTA pour 9 logements de la Pratéria.

Comme par le passé, nous avons tenu à la présence de logements sociaux construits dans chaque lotissement créé.

Les derniers ont été édifiés dans les zones de la Pratéria et de la 3ème tranche de la ZAC du MARTINEAU.



- Commission Cadre de vie

• Les opérations d'urbanisme

- La ZAC du Martineau

Les acquisitions foncières de la ZAC du Martineau se sont réalisées en 2005 – 2006 et 2007 et les indemnités agricoles correspondantes ont été réglées dans les mêmes temps. Les 19 ha concernés (187.510 m²) ont été achetés dans le cadre des négociations amiables, avec toutefois une aide à la médiation de la Chambre d'Agriculture.

Une fois la maîtrise foncière assurée, l'aménagement s'est réalisé par tranche, dont une première de 70 lots, capacité correspondante à l'arrêté préfectoral limitant l'opérationnalité de la ZAC à la remise à niveau de la station d'épuration.



Tranche 1	64 parcelles vendues + 9 locatifs SLH (livraison 2010)	73 logements
Tranche 2	54 parcelles vendues + 1 parcelle au nom de CIFARELU + 5 locatifs SLH (livraison octobre 2013)	60 logements
Tranche 3	57 parcelles vendues + 2 parcelles au nom de DE VIENNE + 10 locatifs SLH + 2 PSLA (livraison automne 2016)	71 logements
Tranches 1 et 2	Rétrocession foncière le 8 avril 2016	
Tranche 3	Rétrocession foncière fin 2017	
TOTAL		204 logements

- Lotissement de la Ragotière

Lotissement privé réalisé par la Sté MOPI (Cholet). Situé rue d'Anjou, en sortie de commune vers le May sur Evre, il est composé de 20 lots, dont les 4/5 sont construits.



- Lotissement de la Pratéria

Opération menée à partir de 2013 par le Groupe GAMBETTA, de CHOLET, en bordure de l'allée des Bois, pour la réalisation de 27 logements en accession à la propriété et 9 locatifs.



- Lotissement du Chêne Blanc

Lotissement privé des Consorts DE VIENNE, en bordure de la rue de l'Etoile, composé de 15 lots. Les premières constructions sortent actuellement de terre.

- Lotissement Gautier

Lotissement privé de 4 lots, impasse du Parc

BILAN 2014/2017

• L'éclairage public

- Programme ballon fluo

Depuis 2015, la réglementation européenne interdit la vente de lampes BF (type ballon fluorescent à vapeur de mercure), économes et peu performantes.

Sur la Commune, il y a 200 points concernés dont 70 lanternes boules (sur un parc total d'environ 560 points).

Le coût moyen de remplacement est d'environ 1 000 €/point.

Le SIEM a voté une enveloppe budgétaire spécifique et ponctuelle permettant une prise en charge de 50% au lieu de 25% habituel.

La municipalité a privilégié le remplacement des lanternes « boules » dans un premier temps.



- Principaux travaux

2015 : Travaux Rue d'Anjou.

Renouvellement de 21 points lumineux par des lanternes LED Coût : 8 116€

Retour sur investissement estimé < 7ans.



2016 : Extension Eclairage Public Rue de la Prairie & parking Salle des Fêtes :

Pose d'éclairage à LED.



2017 : Lotissement des Moulins, rue de la Ferronnière...

Renouvellement des boules ; 55 points lumineux remplacés.

Coût : 33 801€.



2018 : Fin de remplacement des boules et poursuite du renouvellement Ballon Fluo.

- Autres actions engagées

Extinction de l'éclairage public la nuit, hormis les 4 axes routiers principaux.

BILAN 2014/2017

• Zone 30

Ajout de la rue de la Vendée dans le périmètre.

Les matérialisations pour l'ensemble des voies seront effectives début 2018.

En projet : l'achat d'un radar pédagogique déplaçable



PÉRIMÈTRE DE LA ZONE 30

• Matérialisation parking des salles de sport

Marquages au sol afin d'orienter la circulation des véhicules et sécuriser le trajet des piétons.



• Bâtiment de stockage à l'Ancienne Gare

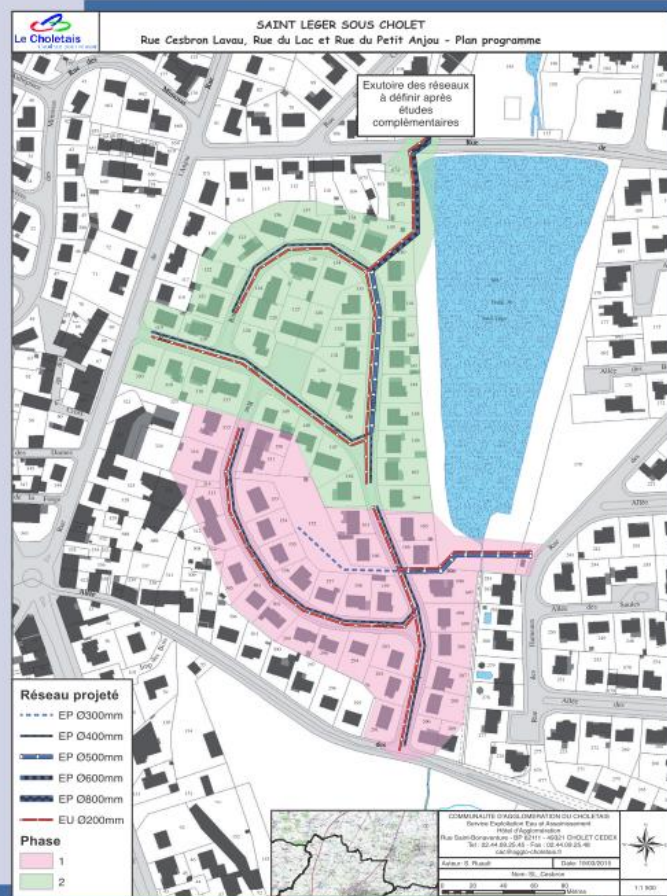
Le local, destiné aux Services Techniques communaux, sera livré début 2018.



BIAN 2014/2017

• Travaux d'assainissement quartier Cesbron-Lavau

Les travaux de 1^{ère} phase ont été réalisés en 2016/2017, pour un coût de 33 563 €. 2^{ème} quinzaine d'octobre 2017, démarrage de la seconde tranche, pour s'achever fin mars 2018. A suivre, réfection de tous les trottoirs du lotissement



• L'étang

Pour permettre la réalisation des travaux évoqués ci-dessus, il y a obligation d'abaisser le niveau de l'étang, d'où la nécessité d'évacuer le poisson. Pêcherie : reprise de maçonnerie et pose d'une grille.

BIAN 2014/2017

• Désherbage

- Plus de contrat « espaces verts » avec une entreprise extérieure. L'ensemble des travaux est réalisé en interne, ce qui a eu pour conséquence, l'achat de nouveaux matériels.
- Non ramassage des coupes de pelouse.
- Réduction considérable de l'utilisation de produits phytosanitaires pour venir à bout des mauvaises herbes.
- Geste citoyen pour que chaque St-Légeois maintienne sa partie de trottoir et caniveau en bon état de propreté, au droit de sa façade et en limite de propriété.



• Extension de la Maison de l'Enfance

La demande de garde en accueil périscolaire a fortement augmenté depuis plusieurs années. Afin de répondre à cet accroissement, l'équipe municipale a décidé de créer un groupe de travail composé d'une partie des élus de la commission Cadre de vie et de la Vie sociale, pour dans un premier temps, trouver des solutions provisoires :

- le foyer des jeunes a bénéficié d'un « lifting » en fin d'année 2015 afin d'accueillir environ 20 enfants.
- la «salle du Petit Pré», réquisitionnée ensuite courant 2016. La capacité de ce bâtiment est de 30 enfants.

Cependant, le souhait de la Commune est de trouver une solution pérenne et envisage une éventuelle extension, sur deux sites aux abords de l'actuel Maison de l'Enfance.

Quatre cabinets d'architecte ont été consultés dans la région choletaise. Après délibération en commission, le cabinet INSO de Cholet a été retenu.

L'hypothèse du planning serait le suivant :

- Automne 2017 : esquisse et étude
- Printemps 2018 : présentation au budget et dépôt du PC
- Été 2019 : réception du bâtiment.



• Ad/AP – Agenda d'Accessibilité Programmée

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les agendas d'accessibilité programmés (Ad/AP) permettent à tout gestionnaire ou propriétaire d'établissement recevant du public (ERP) ou d'installation ouverte au public (IOP), de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement.

Un Ad/AP correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé, de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

NOTRE PROGRAMME SUR SIX ANS		ESTIMATION
2017	Maison de l'Enfance Salle du Petit Pré Bureau de Poste Mairie	14 000,00 €
2018	Eglise École publique Restaurant scolaire	17 950,00 €
2019	Salle de Tennis de table Salle Omnisport	32 500,00 €
2020	Salle de réunion section Football Foyer des jeunes Gare du Petit-Anjou Vestiaires du football Boulodrome	24 420,00 €
2021	Ancienne Mairie/Salle de théâtre	52 100,00 €
2022	Presbytère	35 500,00 €



Commission Vie associative / Communication

Saint-Léger-sous-Cholet

Repas des aînés dans une ambiance musicale

Les aînés St Légeois étaient conviés par la municipalité, le dimanche 17 novembre, au traditionnel repas annuel. 138 convives sont venus partager ce moment convivial à la salle de la Prairie.



La journée s'est déroulée dans une ambiance chaleureuse et accueillante. La musique était au cœur de la fête avec le duo « Chante et Danse » qui a assuré l'animation pendant le repas et a fait danser les convives sur des airs d'antan.

Le repas, concocté par Anthony Lethoule, chef cuisinier du restaurant scolaire, assisté de Yolande Jadeau et de Johan Limousin, a été très apprécié par tous. Le service était assuré par des membres de la municipalité et du comité des fêtes.

Les doyens, Marie-Louise Lefort et Alphonse Leray et les benjamins, Delmira De Almeida et Jean-Pierre Charrier ont été récompensés par un bouquet de fleurs.

Chacun est reparti avec le cœur plein de joie, ravi d'avoir participé à cette belle journée donnée en leur honneur.



Permanence
Vie Associative

Jean-Pierre JOSELON
Samedi de 10h à 12h



Permanence
Communication

Valérie MORILLON
Samedi de 10h à 12h

Conseillère municipale,
déléguée au C.M.E. :
Magalie TIGNON

La mairie récompense les sportifs

Les excellents résultats sportifs de la saison 2016/2017 ont été mis à l'honneur, le 18 novembre dernier, lors d'une réception initiée par la municipalité.

En football, les U15 du groupement de jeunes May-Bé-Léger ont remporté la finale du challenge de l'Anjou et en basket, les U17 garçons de l'ESSL ont quant à eux gagné le championnat de Maine et Loire.

Le Maire, Jean-Paul Olivarès, a félicité ces vainqueurs pour leurs performances et leur implication, ainsi que leurs dirigeants, Charles Henri Dabin, Vincent Birot pour le football et Yannis Blaitreau, Alexis Landreau pour le basket.

Un tee-shirt de la commune a été remis à chacun par Jean-Pierre Joselon, adjoint à la vie associative.

Nous leur souhaitons une belle réussite pour la nouvelle saison.



Commission Vie associative / Communication

Saint-Léger-sous-Cholet

Le Conseil Municipal d'Enfants

Remise des médailles au Conseil Municipal d'Enfants

Le dernier Conseil Municipal d'Enfants a été l'occasion de réaliser le bilan des deux précédentes années. Les élus ont trouvé cette expérience intéressante et enrichissante et ont apprécié d'être les porte-paroles des enfants de leur école. Ils gardent d'excellents souvenirs des différentes opérations réalisées lors de leur mandat : Fête des CM, Soirée cinéma pour le Téléthon et pour les victimes de l'Ouragan Irma, Rencontres Intergénérationnelles (jeux de sociétés, loto), Tournoi multisports, Animation proposée par la CAC pour découvrir le sous marin le Triomphant, Rencontre des CME de la CAC, Création du logo du CME, Participation à St Léger en Fête, Nouvel abri à vélo, Fresque dans St Léger...

Merci à Tess, Oxana, Nell, Mathilde, Marie et Nathan pour tout le travail accompli lors des projets réalisés. Aussi, de nouvelles élections courant décembre ont eu lieu, 16 candidats se sont présentés avec des projets très ambitieux.

Bienvenue aux 6 nouveaux élus : et merci à tous les candidats d'avoir participé à ces élections ainsi qu'aux écoles pour leur implication et dynamisme durant cette campagne électorale et le reste de l'année sur les projets menés par les enfants.



Elus à l'École Publique :
Jules Donias, Maiwenn Galimard-Guillaume,
Rose Pineau et Aubin Gendron.



Elus à l'École Privée :
Alban Pineau et Ange Khouhizoura.



Belle participation à la soirée cinéma

La soirée cinéma organisée par le CME est désormais un rendez-vous incontournable.

Cette 3^{ème} édition, très réussie a permis à plus de 200 personnes d'assister au visionnage du film « Moi, moche et méchant 3 » à la salle de la Prairie. Les entrées et la vente de confiseries gérées par les jeunes élus du CME ont permis de récolter la belle somme de 747.60 €.

Très impliqués lors de l'organisation, ils ont également fait preuve de beaucoup d'enthousiasme lors de la présentation de cette soirée.

Cette année, les élus ont souhaité faire bénéficier de cette somme les îles de St Barthélemy et de St Martin, dévastées par l'ouragan IRMA en septembre dernier.

Un bon moment de loisir en famille.





Commission Vie associative / Communication

Saint-Léger-sous-Cholet

Inauguration de l'Abri à vélos dans la cour de la Mairie

Les élus du CME ont inauguré le samedi 25 novembre l'abri à vélos situé dans la cour de la Mairie.

Ce projet mené sur deux années, a vu plusieurs étapes se succéder : le choix du lieu d'implantation, et du style de l'abri, le coût pour rester dans le budget, la présentation finale en Conseil Municipal Adultes et enfin la réalisation courant novembre par les services techniques de la commune en collaboration avec la commission Cadre de vie.



Abri vélo sécurisé

Contexte :

Dans le cadre de la Politique Globale de Déplacements (PGD) initiée par l'Agglomération du Choletais (AdC), piloté par Transports Publics du Choletais (TPC), six abris vélos sécurisés ont été installés dans plusieurs communes de l'Agglomération du Choletais (AdC), dont St Léger sous Cholet.

Démarche :

Le vélo comme la marche à pied, est un moyen idéal pour se connecter au réseau Choletbus. L'abri vélo sécurisé installé dans la commune est ainsi situé à proximité de l'arrêt de car principal. Son accès est gratuit et réservé uniquement aux abonnés annuels de Choletbus. L'abri ayant une surface de 16m² peut accueillir 10 vélos.

Enjeux :

- Sécuriser son vélo à l'intérieur d'un abri fermé pour une longue durée de stationnement.
- Donner aux 2 roues une place dans la chaîne de déplacements permettant la liberté des déplacements individuels.
- Par le vélo, combiné avec l'usage des transports publics, les enfants acquièrent une grande autonomie.
- Simplifier la vie des parents, tributaires de nombreux déplacements.
- Modifier les comportements.
- Agir sur l'environnement en évitant des déplacements motorisés de courte distance.

Comment s'inscrire :

- La demande sera à effectuer auprès de la mairie de la commune.
- Ce service sera mis en fonction dans le courant du mois de janvier.



État civil 2017

Saint-Léger-sous-Cholet

Naissances (49)

ABELLARD Louna	EL BAHRAOUI Réda	MACÉ Éden
AYDIN Ciran	ELAUDAIS Sacha	MARTINS CARNEIRO GOMES Diego
BELLOIR Milo	EL-HADAOUI Ilyès	MEUNIER Mia
BESNARD Raphaël	ENCOGNÈRE Lorian	NOLLET Célestin
BIBARD CLEMENCEAU Esmée	FONTENEAU Mael	NUON Tiana
BODIN Tilio	GAUFRETEAU Evann	PLANCHENAUULT Romane
BURGAUD Mael	GELINEAU Baptiste	PRODHOMME DORÉ Sacha
CAILLAUD Hugo	GIRARDEAU GAGNARD Manon	REIGNER Cassandre
CHARRIER Noa	HARAN Nolan	RICHARD Maëlie
CHARRIER Titouan	HERBRETEAU Rose	ROUSSEL Inès
CHUPIN Alix	JAMES Layanah	SAHAN Nagihan
CHUPIN BEJI Maëlyla	LE CALVEZ Alice	SIMON Hugo
COUSIN Maxence	LE MEUR Margot	SOULARD Éden
CROSSOUARD Nell	LEDoux Paul	SOULARD Léa
DEVY Meline	LEGLISE SÉCHET Ambre	YOU Siméon
EL ACHKAR Yanis	LEITAO LUCAS Célia	
EL ATRACHE Amir	LEMESLE Hanaé	

Mariages (13)

ARNOU Thibault et PROVENZANO Emilie	JALLIER Mathieu et MASLARD Constance
ARRIAL Bruno et PEIGNE Marie-Noëlle	LUMINEAU Damien et LUCAS Elise
CAILLAUD Antoine et COLÉNO Amandine	PERDRIAU Laurent et BENARDEAU Sophie
CASTANHEIRA Jérôme et MARTIN Jennifer	POILANE Willy et BOISSINOT Lucie
COLONNIER Giovanni et CHENE Hélena	POIRIER Guillaume et GEINCHELEAU Mélanie
ENCOGNÈRE Frédéric et GONCALVES Cécilia	ROUXEL Ludovic et FIRMERY Héleine
GABORIAU Baptiste et HARDOUINEAU Aurélie	

Décès (10)

BENAITEAU Jeanne	24 décembre 2017	JADEAU Jean-Luc	14 décembre 2017
BOISSINOT Alain	15 août 2017	JADEAU Odette	14 avril 2017
CHABOT Annie	29 juillet 2017	MARTEAU Jackie	6 novembre 2017
GABORIAU Marcel	26 octobre 2017	PÉNOT Georges	1 novembre 2017
GODIER Roger	7 février 2017	VILLENEUVE Gabriel	4 février 2017



Les Mariés 2017

Saint-Léger-sous-Cholet



*Hélène & Giovanni
Colomier*



*Marie-Noëlle & Bruno
Arrial*



Photo : Charlotte Gaislot

*Emilie & Thibault
Arnou*



*Jennifer & Jérôme
Castanheira*



*Amandine & Antoine
Caillaud*



*Aurélie & Baptiste
Gaboriau*



*Constance & Mathieu
Jallier*



Les Mariés 2017

Saint-Léger-sous-Cholet



*Hélène & Ludovic
Rouxel*



*Sophie & Laurent
Perdriau*



*Mélanie & Guillaume
Poirier*



*Cécilia & Frédéric
Encognère*



*Elise & Damien
Lumineau*



*Lucie & Willy
Poilane*



Informations Diverses

Saint-Léger-sous-Cholet

Exposition Photo



« Maman, il y a une bête près de la fenêtre !! »

Quel parent n'a jamais entendu cet appel apeuré avant de découvrir une sauterelle égarée, un bourdon opiniâtre butant contre la vitre de la chambre ou encore une chenille qui tente désespérément de rejoindre son paradis vert ...

Cette crainte d'enfant, qui se prolonge parfois à l'âge adulte, n'est bien souvent due qu'à une méconnaissance des habitudes de vie de ces « monstres » supposés.

Jean-François BODINEAU et Henry-Noël PEAU, passionnés tous deux de macro-photo, vous proposent de découvrir à travers une cinquantaine de photos, quelques aspects de ce monde fascinant que nous côtoyons chaque jour, souvent sans le voir.



ECAILLES, ANTENNES ET COMPAGNIE
Exposition photographique à la Médiathèque de ST-LEGER à partir du samedi 3 février 2018.



Soirée Jeunesse familles



Informations Diverses

Saint-Léger-sous-Cholet

Le Syndrome d'Alcoolisation Fœtale

La journée mondiale de sensibilisation au syndrome d'alcoolisation fœtale s'est tenue le 9 septembre 2017. Ce trouble du neurodéveloppement concerne près de 8000 naissances chaque année en France. C'est l'occasion de rappeler ce réflexe essentiel : « Zéro alcool pendant la grossesse. »

« Vous buvez un peu, il boit beaucoup. » Ce message a pour objectif la sensibilisation au syndrome d'alcoolisation fœtale (SAF).

Le SAF est directement lié à la consommation d'alcool pendant la grossesse. Il concerne 7000 à 8000 naissances, chaque année en France. 8000 enfants par an naîtraient avec un trouble causé par l'alcoolisation fœtale (TCAF). Au total, on estime qu'à l'heure actuelle, 500 000 personnes vivent avec des séquelles liées à la consommation d'alcool de leur mère.

L'alcool passe dans l'organisme du bébé et s'y concentre. Il a une action toxique directe, mais aussi perturbatrice de gènes liés au développement. Le cerveau est l'organe le plus touché. Certaines structures ne se développent pas ou se développent mal. Il y a également des conséquences sur le cœur, avec un risque de malformation cardiaque opérable à la naissance. Les enfants présentent, par ailleurs, des « singularités faciales » qui aident à poser le diagnostic de SAF.

Mais le plus important aux yeux des neuropédiatres, c'est que « un enfant sur deux a un déficit des fonctions cognitives », ce qui se traduit par une déficience intellectuelle, des problèmes d'attention, etc. En grandissant, ces enfants seront confrontés à des difficultés d'apprentissage et d'intégration importantes.

Les enfants concernés sont atteints à des degrés divers. Parfois le SAF est facile à identifier, parfois il l'est moins. Malheureusement, le SAF reste encore peu connu du grand public.

Selon une enquête de Santé publique France, menée en mai 2017, seuls 33 % des Français (contre 20 % en 2015) savent que l'alcool comporte des risques tout au long de la grossesse.

Des centres ressources spécialisés dans la prise en charge du SAF devraient voir le jour.



Plus d'informations auprès de :

Alcool info service ou :
0 980 980 930

ou sur le site :
alcoolfinfoservice.fr.

Le Lieu d'Accueil Alcool Assistance de Cholet peut également apporter une aide ou un conseil. Les contacts sont :

- Auguste Charrier, responsable,
Tel : 02 41 56 33 49

- Annie Maudet, référente SAF,
Tel : 02 41 65 54 01



Secours Catholique

Partagez vos vacances devenez famille de vacances

Pour participer au développement et à l'épanouissement d'un enfant, pour contribuer à sa socialisation et promouvoir ses capacités, et pour favoriser son autonomie, accueillez cet été un enfant de 6 à 10 ans !

Nous accompagnerons votre démarche dans l'esprit qui nous anime : désintéressement, respect des différences et des croyances religieuses, reconnaissance des richesses et des capacités de l'enfant, discrétion sur son passé et sur sa famille. Pour partager la chaleur de votre foyer cet été,

contactez-nous
ou 02 41 88 85 65
mail : maineetloire@secours-catholique.org
Secours Catholique, 15 rue de Brissac, 49000 Angers



DES SERVICES A DOMICILE POUR TOUS !

Notre association vous accompagne au quotidien pour vous faciliter la vie !

-  **Ménage - Repassage :** entretien de votre linge et de votre domicile.
-  **Garde d'enfants :** sortie des classes, aide aux devoirs, activités diverses, Préparation des repas...
-  **Soutien familial :** situations telles que la maternité, la séparation, la maladie, l'hospitalisation, un décès ...
-  **Aide à la personne, maintien au domicile :** aide à la toilette, cuisine, aide au lever ...
-  **Transport accompagné :** pour vos rendez-vous, vos courses...
-  **Téléassistance Filien :** vous êtes reliés à notre plateau d'écoute 24 h/24, 7j/7.



BÉNÉVOLE À L'ADMR : POURQUOI PAS VOUS ? REJOIGNEZ NOTRE EQUIPE !

Pour répondre aux besoins des usagers, l'ADMR peut compter sur ses responsables bénévoles. Proches des habitants, ils créent du lien, participent à l'évaluation des besoins et assurent le pilotage de l'association.

- > Missions d'encadrement et d'animation
- > Véritable expérience humaine
- > Acteur du lien social



DEVIS EN LIGNE



Faites votre demande de devis en un clic depuis votre ordinateur

→ Rendez vous sur www.49.admr.org

50%
REDUCTION
D'IMPOTS
POSSIBLE

** selon la loi
en vigueur*

CONTACTEZ-NOUS !

ADMR LES 3 CHENES

5 bis rue de la Garenne
49 280 LA SEGUINIÈRE

Ouvert du lundi au vendredi : 9h-12h / 13h30 - 17h

02 52 21 02 58

www.49.admr.org

3chenes@asso.fede49.admr.org